



Ville de Bernay
Délibération : 17
Conseil du 06 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20211210-DAJ-DEL-JS-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 13/12/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n°118-2021

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Regroupant les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.) permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif.

C'est à la fois rompre l'isolement, gagner du temps et aussi faire les bons choix.

Aujourd'hui, l'A.N.D.E.S. dispose d'un réseau de plus de 4.000 villes dont les échanges sont formalisés sur le site www.andes.fr et un forum réservé aux adhérents.

L'action de l'A.N.D.E.S. contribue à soutenir les Communes qui représentent le premier financeur public du sport en France. l'A.N.D.E.S. participe en amont des décisions prises en matière de politique sportive nationale pour mieux faire prendre en compte les préoccupations des élus locaux.

Les partenaires de l'A.N.D.E.S., tels le cabinet d'avocats Fidal Sport, E.D.F. Collectivités, l'A.N.C.V., la S.C.E.T., le Comité de Coubertin, AIRES, la F.N.O.M.S., l'Agence de l'éducation par le sport, l'A.N.D.I.I.S.S. et les Fédérations, dont les Fédérations Françaises de Tennis, de Rugby et de Taekwondo, nous apportent leur expertise dans leur domaine respectif.

L'adhésion de la Ville de Bernay à l'A.N.D.E.S. est conditionnée par le versement d'une cotisation de 232 € T.T.C. par an, correspondant au prix pour les communes de 5 000 à 19 999 habitants

Il est donc proposé au Conseil Municipal, sur la base de l'exposé des motifs qui précède, de bien vouloir autoriser l'adhésion de la Ville à l'A.N.D.E.S.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'ANDES

VU l'avis favorable des membres de la commission « *Administration générale, finances et économie* » du 30 novembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Benray à l'ANDES et le versement de la cotisation afférente d'un montant de 232 € pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération ;

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

